Déclaration liminaire CSAL du 12 décembre 2023

Madame la présidente,
Au niveau national, le cycle des négociations du régime indemnitaire a été reporté au début de l'année 2024. Toutefois pour Solidaires Finances Publiques, il y a une urgence extrême à accorder à toutes et tous une rémunération décente dans le contexte d'inflation galopante. Alors certes, le ministre se félicitait du ralentissement de l'inflation, mais, sans être économiste on sait bien qu'une inflation qui ne fait que ralentir, cela signifie des prix qui continuent d'augmenter, accentuant d'autant le décrochage de la rémunération par rapport au coût de la vie.
Il est grand temps que l'administration entende la voix de ses personnels. Leurs attentes sont plus que légitimes du fait de leur engagement quotidien dans l'exercice de leurs missions. Or, les propositions de l'administration en la matière, sont encore loin d'être à la hauteur. Les personnels de la DGFiP ne méritent pas des miettes !

Pour la DSFIPE, nous avons profité du passage le 07 décembre dernier, du Directeur Général Adjoint, pour lui rappeler notre revendication intersyndicale d'une prime assimilée centrale pour tous les agents et les agentes de notre direction. À notre demande de reconnaissance de nos métiers et savoirs faire spécifique, M Magnant c'est engagé à saisir le service juridique et à nous fournir une réponse écrite. Toutefois, lors de notre échange, sa réponse, s'est relevée tout de suite être négative. Nous ne reviendrons pas sur l'ensemble de l'argumentaire. Mais à nous faire croire que pour obtenir une prime assimilée centrale, il faudrait délocaliser la DSFIPE à Romainville, commune de Seine St Denis, c'est assez fort de café. Surtout lorsque nous avons le contre-exemple du SRE implantée à Nantes. La localisation géographique d'un service n'ayant manifestement aucune incidence sur l'attribution ou non d'une prime assimilée centrale.
Nous restons donc dans l'attente d'une réponse de la direction générale pour l'attribution de la prime assimilée centrale aux agents et aux agentes de notre direction.

Sur un autre sujet, il aura fallu un an pour pouvoir enfin parler du règlement intérieur du Comité Social d'Administration local. Lors du CSAL-FS du 23 novembre 2023, des propositions d'amendements ont été faites et votées. Nous souhaitons que nos propositions soient prises en comptes pour le bon fonctionnement du dialogue social. L'absence de modification serait une perte de temps et d'énergie pour vous comme pour nous Madame la présidente.

Pour finir, à l'ordre du jour nous aborderons en point 4 les ponts naturels. Solidaires Finances Publiques revendique des autorisations d'absences pour les deux ponts naturels. Ceux-ci ne doivent pas être financés par les congés des agents.